

13 août 2019

Le très honorable David Johnston
Commissaire
Commission des débats des chefs
155 rue Queen, Bureau 301
Ottawa ON
K1P 6L1

Monsieur Johnston,

Je vous écris en réponse à votre lettre du 12 août 2019 m'informant que vous n'êtes pas convaincu que le Parti populaire du Canada remplit deux des critères de participation pour être invité aux débats. Je suis très déçu de votre décision et je pense que vous interprétez de manière erronée le critère (iii)(b) sur lequel vous basez cette décision.

Le critère (iii) (b) stipule que:

« compte tenu du contexte politique récent, des sondages d'opinion publique et des résultats obtenus aux élections générales précédentes, le commissaire estime que les candidats soutenus par le parti ont une véritable possibilité d'être élus lors de l'élection générale en cause. »

Il y a trois qualifications dans ce critère. Le troisième (« les résultats obtenus aux élections générales précédentes ») n'est évidemment pas applicable car mon parti n'existait pas à l'époque.

Vous basez votre décision entièrement sur votre évaluation du second (« sondages d'opinion publique ») et ignorez totalement le premier (« contexte politique récent »). De plus, vous ajoutez que vous avez évalué la possibilité de faire élire des candidats du PPC « à ce moment-ci du cycle électoral ».

Cependant, le critère (iii)(b) ne mentionne pas le moment. Il dit simplement que nos candidats doivent avoir une véritable possibilité d'être élus lors de l'élection générale, et non à ce moment-ci du cycle électoral. Il est évident que la campagne électorale pourrait avoir un impact énorme sur cette possibilité.

C'est pourquoi la première qualification du critère (iii)(b), le contexte politique récent, est cruciale dans la façon dont vous devez l'interpréter. Et pourquoi vous vous trompez nécessairement dans votre décision si vous l'ignorez.

Le document publié hier sur le site web de la Commission (« Interprétation des critères de participation aux débats des chefs ») appuie notre argument selon lequel vous n'avez pas tenu compte de tous les points pertinents lorsque vous avez fait votre évaluation préliminaire. Ce document présente dix différents types de preuves (de a. à j.) que la Commission a examinées et examinera.

Votre évaluation préliminaire, telle qu'expliquée dans votre lettre du 12 août, se concentre entièrement sur une évaluation d'une partie du point b., « la position actuelle dans les sondages d'opinion publique nationaux ».

Elle ignore l'autre partie, « les tendances qui s'en dégagent » – le fait que nous soyons passés de 0% à 5% sur le plan national en moins d'une année, et même plus dans certaines régions.

Elle ignore le point f., « la présence et la visibilité du parti ou de son chef, ou les deux, dans les médias à l'échelle nationale ». Même si je n'ai aucune donnée pour l'illustrer en ce moment, je pense qu'il est possible de démontrer que notre présence médiatique nationale est supérieure à celle du NPD et du Parti vert, et très supérieure à celle du Bloc québécois.

Elle ignore le point g., « le fait qu'un parti représente une tendance ou un mouvement politique contemporain ou qu'il y est sensible »; le point i., « le nombre de membres du parti »; et le point j., « les fonds recueillis par le parti ». Tout cela est directement lié au fait que vous ignorez le contexte politique récent.

Comme je vous l'ai expliqué dans ma lettre du 22 juillet, les sondages indiquent qu'il existe un très haut degré de volatilité potentielle parmi l'électorat. En outre, un tiers des Canadiens n'ont pas voté lors de la dernière élection et beaucoup sont mécontents du fait de l'absence de véritable choix politique.

Le contexte politique récent montre que lors de diverses élections provinciales au Canada et nationales dans d'autres pays occidentaux, des partis populistes ont rapidement émergés et sont devenus des acteurs importants dans ces conditions. L'exemple le plus spectaculaire est la victoire du Brexit Party au Royaume-Uni quelques mois seulement après son lancement cette année.

Le Parti populaire est un parfait exemple de cette émergence rapide d'une alternative politique populiste. Après dix mois, nous avons créé des associations dans presque toutes les circonscriptions (332 sur 338). Nous avons attiré environ 40 000 membres, ce qui représente plus du double du nombre de membres du Parti vert après 35 ans. Et nous avons sélectionné plus de candidats (310) à l'heure actuelle, que tous les autres partis, à l'exception du Parti conservateur.

De plus, comme je l'ai encore écrit dans ma lettre du 22 juillet, le Parti populaire du Canada est le seul parti qui propose des politiques clairement distinctes de celles de tous les autres partis sur des questions au cœur des débats politiques, notamment l'immigration, le multiculturalisme, les changements climatiques, la liberté d'expression, l'aide étrangère, les déficits, les subventions aux entreprises, etc.

Ces positions sont partagées par de fortes minorités, voire même par une majorité des Canadiens, selon des sondages d'opinion. Cela signifie que le potentiel de croissance, lorsque les électeurs canadiens commenceront à porter attention aux choix qu'ils ont et que le Parti populaire sera mieux connu pendant la campagne électorale, est très élevé.

Il est nécessaire de tenir compte de ces facteurs lorsqu'on examine le contexte politique.

Le PPC est en voie de devenir rapidement une alternative aux autres partis et a une chance légitime d'élire des candidats le 21 octobre. Une analyse objective basée sur le contexte politique récent, comme le critère (iii)(b) exige que vous le fassiez, et pas seulement sur les sondages actuels et sur la possibilité de faire élire des candidats à ce moment-ci du cycle électoral, vous aurait conduit à cette conclusion.

Je demande à la Commission de refaire son analyse, d'admettre qu'elle a commis une erreur en omettant de tenir compte des éléments d'interprétation qu'elle a publiés hier, et d'interpréter correctement le critère (iii)(b) avant de prendre sa décision finale le 16 septembre. Dans un esprit de transparence et d'ouverture, je m'attends également à ce que vous expliquiez publiquement aux Canadiens pourquoi vous avez ignoré le contexte politique récent dans votre

évaluation jusqu'à présent et pourquoi vous vous êtes concentré uniquement sur les sondages actuels.

Comme vous l'avez écrit dans votre lettre, les débats sont une caractéristique fondamentale et essentielle de la démocratie canadienne. Les Canadiens méritent une explication claire.

Cordialement,



L'honorable Maxime Bernier, P.C., député

Chef

Parti populaire du Canada